



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > Procuration (prestations vieillesse)


Vous pouvez désigner un mandataire en tant qu'interlocuteur de la *CPS* pour demander et recevoir vos courriers, obtenir une des informations sur vos prestations vieillesse (simulation de pensions de retraite, relevé de cotisations d'assurance vieillesse, attestation de pensions,...). Téléchargez le formulaire mis à votre disposition par la CPS.

Renseignez les champs en veillant à cocher les cases souhaités.
Puis transmettez-le au service Retraite :

- par mail à secretariat.prestations@cps.pf.
- par fax au **40 41 68 91**
- ou par courrier postale : Service Retraite - CPS - BP 1 - 98 713 Papeete - Tahiti - Polynésie française

Attention, cette procuration n'autorise pas votre mandataire à signer tout document nécessitant votre signature (demande d'allocations ou de prestations diverses,...) **ni à percevoir les paiements.**

Fichiers à télécharger

Fichier attaché	Taille
 Formulaire de procuration (prestations vieillesse)	28.19 Ko

Thème:

URL source (modified on 08/11/2016 - 13:00): <http://www.cps.pf/espace-assure/vos-formulaires/procuration-prestations-vieillesse>